



Rémire-Montjoly le 25 juillet 2018

COMMUNIQUE
N° 20/2018/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2018 – 29eme édition
8eme étape, départ du 2eme tronçon

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le samedi 25 août 2018, pendant le départ du 2eme tronçon de la 8eme étape Rémire-Montjoly/Rémire-Montjoly de 12 heures 30 à 14 heures 30, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Sont concernés, les riverains et usagers des secteurs suivants :

- Lotissement « Les Tamariniers »
- Boulevard Edmard LAMA
- L'Autorité de la station Guyane Première, Les lotissements et résidences situés le long - de la route réservée aux piétons (RD2)
- Lotissement les Clos Fleuri
- Chemin Morne Coco

Il informe que la portion comprise entre le carrefour RD2 et le giratoire du Boulevard Dr Edmard LAMA, sera exclusivement réservée aux piétons.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion réglementée.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 8eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.

 Le Maire
Jean GANTY,



Rémire-Montjoly le 25 juillet 2018

COMMUNIQUE
N° 21/2018/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2018 – 29^{eme} édition
8^{eme} étape, arrivée du 2^{eme} tronçon

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le samedi 25 août 2018, pendant l'arrivée du 2^{eme} tronçon de la 8^{eme} étape Rémire-Montjoly/Rémire-Montjoly de 16 heures 30 jusqu'à la fin de la manifestation, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Sont concernés, les riverains et usagers des secteurs suivants :

- Rue Robert SAMPSON, portion comprise entre le giratoire de Rémire et la rue des Picolettes (Entrée du Lotissement Les Frangipaniers)
- Avenue Gaston MONNERVILLE, portion comprise entre le giratoire de Rémire et le giratoire Adélaïde TABLON.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion réglementée.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 8^{eme} étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Jean GANTY,



Rémire-Montjoly le 25 juillet 2018

COMMUNIQUE
N° 19/2018/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2018 – 29eme édition
8eme étape 1^{er} tronçon –Contre la Montre

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le samedi 25 août 2018, pendant le passage des coureurs, lors du Contre la Montre du 1^{er} tronçon de la 8eme étape « Matoury/Rémire-Montjoly » de 08 heures à 18 heures 00, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits avenue Léon-Gontran DAMAS, portion comprise entre le giratoire Adélaïde TABLON et le parking du Lycée Léon-Gontran, DAMAS.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion règlementée.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 8eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Jean GANTY,